



BULLETIN MUNICIPAL

Mars 2024

Bureau municipal

Lundi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h Tél. : 819 285-2075
 Mardi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h Fax : 819 285-2040
 Mercredi : de 8 h 30 à 12 h info@saint-sylvere.ca
 Jeudi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h www.saint-sylvere.ca
 Vendredi : Fermé Tél. urgence : 819 380-4819

Mairesse

Mme Sylvie Tanguay sylvie.tanguay@saint-sylvere.ca
 Cellulaire : 819 380-4819

Conseillères et conseillers

Fannie Boisvert, siège n°1 fannie.boisvert@saint-sylvere.ca
 Éric Chassé, siège n°2 eric.chasse@saint-sylvere.ca
 Nathalie Emond, siège n°3 nathalie.emond@saint-sylvere.ca
 André Casavant, siège n°4 andre.casavant@saint-sylvere.ca
 Yan Dagenais, siège n°5 yan.dagenais@saint-sylvere.ca
 Marc St-Louis, siège n°6 marc.st-louis@saint-sylvere.ca

Directrice générale et greffière-trésorière

Alexandra Brière-Malo dg@saint-sylvere.ca

Directrice générale adjointe

Mélanie Demers info@saint-sylvere.ca

Administration

Comptabilité : comptabilite@saint-sylvere.ca
 Bulletin municipal : communautaire@saint-sylvere.ca

Inspecteur de la voirie

Roger Faucher voirie@saint-sylvere.ca

Bibliothèque

Mélanie Demers 819 285-2075 poste 3
 Coordinatrice biblio037@reseaubibliocqlm.qc.ca

Mercredi : 13 h 30 à 15 h

Jeudi : 16 h 30 à 20 h

Liste de prix bulletin municipal 2024

	<i>Résident</i>	<i>Non-résident</i>
Abonnement extérieur	-	45,00 \$
Parution individuelle 1 page	40,00 \$	60,00 \$
Parution individuelle 1/2 page	300,00 \$	500,00 \$
Parution 1 page par mois pour 10 mois	300,00 \$	500,00 \$
Parution 1/2 page par mois pour 10 mois	150,00 \$	250,00 \$
Carte professionnelle	40,00 \$	65,00 \$

***PROCHAIN BULLETIN
MUNICIPAL 2024******DATE DE TOMBÉE******DATE DE
SORTIE***

1^{er} jour ouvrable
de chaque mois

15 avril

Nouvelle Municipale 

Le conseil municipal a procédé à l'achat d'un véhicule pour la voirie lors de la séance du 4 mars 2024, à la suite de la réception de 3 soumissions. Le véhicule provient de chez Laquerre Chrysler de Victoriaville.

En mai se tiendra le mois de l'arbre.

Des détails suivront prochainement. Pensez à venir chercher le vôtre et si vous avez envie de nous impliquer lors de cette journée venez donner votre nom à la municipalité.

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Signe que le printemps n'est plus très loin, on doit avancer l'heure dans la nuit du 9 au 10 mars. Une belle semaine de relâche pour ceux qui en ont profité pour aller jouer dehors, pratiquer du sport ou tout simplement pour se reposer. Il ne faut pas lâcher, la fin d'année arrive à grands pas. Bravo aux étudiants et à tout le personnel de soutien pour votre persévérance.

Le conseil municipal approuve la mission **VIE ACTIVE**, qui est tout à fait **GRATUIT**.

Un programme qui s'adresse aux personnes de 50 ans et plus avec des activités variées telles que des routines d'exercices cardiovasculaires, musculaires et de flexibilité ainsi que des jeux actifs.

J'ai hâte d'avoir l'information supplémentaire au sujet de cette belle activité qui se déroulera dans notre municipalité chaque semaine.

Merci aux bénévoles pour votre implication.

Ça bouge à Saint-Sylvère!

Votre mairesse,

Sylvie Tanguay

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Mardi 02 avril 2024, 20 h 00 à la salle municipale.

Si vous voulez prendre connaissance des procès-verbaux des séances du conseil municipal, rendez-vous sur le site internet de la municipalité au www.saint-sylvere.ca

Bienvenue à tous !

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit d'être de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de règlement # **368**, adopté le **4 mars 2024**, modifiant le règlement de zonage # 247.

Second projet de règlement # **370**, adopté le **4 mars 2024**, modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 254.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le **20 février 2024**, le conseil municipal a adopté les seconds projets de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les usages conditionnels.
2. Ces seconds projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1° Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- d'autoriser sans demande d'usage conditionnel, les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme dans les zones A-01, A-02, A-03, A-04, AG-F-01 et REC-02.

peut provenir de ces zones et des zones contigües à celles-ci.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement aux zones mentionnées. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles il s'applique et de celles de toute zone contigüe d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal du 756A, rue Principale au plus tard le **19 mars 2024**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire :

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date du **4 mars 2024**:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Dans le cas d'une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **4 mars 2024**, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Les seconds projets de règlement ainsi que la description et l'illustration des zones du plan de zonage concernées peuvent être consultés au bureau municipal du 756A rue Principales sur les heures d'ouverture régulières. L'illustration des zones du plan de zonage peut également être consultée gratuitement à l'adresse Internet suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Saint-Sylvere, le **11 mars 2024**

Alexandra Briere-Malo

Alexandra Briere-Malo
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Briere-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 11^e jour de mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour de mars 2024

Alexandra Briere-Malo

Alexandra Briere-Malo
Directrice générale et secrétaire-trésorière

INFO BIBLIO

CONTE INTERACTIF AVEC MANDOLYNE

Jeudi le 21 mars
De 18h à 19h



Où: Bibliothèque St-Sylvestre
Conte et activité !
Tu peux venir en pyjama!



Pour enfants âgés entre 2-6 ans
Inscription obligatoire

819-285-2075



ENCOMBRANTS

Pour vous départir
d'articles volumineux,
nous vous invitons à
utiliser la collecte qui se
tiendra entre le **18 mars**
et le **29 mars** selon votre
secteur.



Pour vous assurer d'une
collecte réussie, renseignez-
vous sur les matières
acceptées et sur les consignes
à respecter.



 WWW.RIGIDBNY.COM

 BACBLEU

 819-294-2999

RIGIDBNY



Atelier d'écriture avec l'autrice et collagiste Sara Hébert **Série *Lettres attachées***

23 mars 2024 de 14h à 16h

Public visé : 18 ans et plus

Salle de conférence – Bureau municipal de Saint-Sylvère
756A rue Principale



Participez à un atelier créatif en groupe où l'autrice et collagiste Sara Hébert, en direct de la bibliothèque Gabrielle-Roy de Laval par visioconférence, vous proposera des exercices d'écriture pour créer à votre tour un court texte.

Après une rencontre inspirante avec l'animateur Nicolas Ouellet, l'artiste vous amènera à réaliser quelques exercices d'écriture et de collage à partir de publicités et de slogans d'une autre époque fournis durant l'atelier, tirés des collections de

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Cela vous permettra de produire à votre tour une courte histoire illustrée, grâce aux bons conseils de l'autrice-collagiste. S'il vous vient des questions, elles seront relayées à l'artiste durant l'atelier.

Par la suite, vous pourrez remporter le prix de la meilleure œuvre en la soumettant au concours Lettres attachées.

12 PLACES SEULEMENT



*Une collaboration des bibliothèques municipales d'Aston-Jonction, St-Léonard d'Aston,
de St-Sylvère et de St-Wenceslas.*

INSCRIPTION OBLIGATOIRE À VOTRE BIBLIOTHÈQUE
AU PLUS TARD LE JEUDI 21 MARS 2024

FADOQ – Club de St-Sylvère

Bonjour à tous,

Du 14 au 20 avril 2024, c'est la semaine de l'action bénévole sous le thème de :

BÉNÉVOLER, C'EST BRILLANT!

Bénévoler, c'est faire rayonner ses valeurs et ses talents. Donner de son temps bénévolement est cette façon de développer ses habiletés et confirmer ses forces. Prendre part à l'action bénévole, c'est apporter son étincelle là où on aura toujours besoin de plus de lumière. Et si briller veut dire se distinguer avec éclat, donc on peut affirmer que bénévoler, c'est brillant!

Nous soulignerons l'action bénévole lors de notre réunion du 11 avril 2024.

Horaire de la journée

14 h 30	Après-midi de jeux de cartes et jeux de société. (Apportez vos jeux);
17 h	Souper pizza ;
18 h 45	Prix d'anniversaire d'avril 2024, prix de présence et notre tirage <i>moitié-moitié</i> sera de retour;
19 h	Pétanque Atout.

Réservez avant le **vendredi 5 avril 2024** auprès de

Georges Sirois	819 285-2530
Wilfrid Beaulieu	819 285-2920
Michel Breault	819 285-2398

De la part des membres du CA, je vous souhaite de Joyeuses Pâques !

Jocelyne Laneuville
Trésorière



À vendre

Table de ping-pong institutionnelle robuste, panneaux de jeu bleus, se range en 2 sections séparées pour occuper un minimum d'espace. En plus, un filet, 2 paquets de 6 balles et 4 raquettes. Elle n'a jamais servi et est encore dans sa boîte.

Valeur de 805 \$ plus taxes, prix demandé : 700 \$.



FADOQ Club de St-Sylvère
Hélène Laneuville
819 285-2377



MESSAGE des INSPECTEURS EN BÂTIMENT

La protection du patrimoine immobilier

Le gouvernement provincial a adopté, le 25 mars 2021, la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*. La majorité de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Cette loi a apporté plusieurs changements qui concernent le milieu municipal principalement en ce qui a trait à la connaissance et à la protection du patrimoine immobilier ainsi qu'aux régimes d'entretien des bâtiments et de contrôle des démolitions.

Le contrôle des démolitions

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) a été modifiée de manière à resserrer le contrôle des démolitions par les municipalités locales.

L'adoption et le maintien en vigueur d'un règlement de démolition par une municipalité locale sont obligatoires. Ainsi, toute municipalité locale doit adopter un tel règlement, conforme aux nouvelles dispositions de la LAU avant le 1^{er} avril 2023, soit deux ans après la sanction de la Loi.

Mesure transitoire

Une mesure transitoire s'applique, dans une municipalité locale, jusqu'à ce qu'un tel règlement soit en vigueur et qu'un inventaire ait été adopté par la MRC.

La municipalité doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier à la ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention d'autoriser la démolition d'un immeuble.

Une équipe disponible

Vous êtes propriétaire d'un immeuble construit avant 1940 ? Vous envisagez le démolir ? Nous vous invitons à communiquer avec les inspecteurs du service d'inspection régional de la MRC. Ils sauront vous expliquer la démarche ainsi que les délais et ils vous indiqueront les documents à fournir.

Vos inspecteurs en bâtiment

Christian Soucy c.soucy@mrcbecancour.qc.ca

Jean-Claude Bédard jc.bedard@mrcbecancour.qc.ca

Téléphone : 819 298-2070

MESSAGE des INSPECTEURS EN BÂTIMENT

Entreposage extérieur relié à un usage résidentiel

Sur un terrain occupé par un usage résidentiel, seul est autorisé l'entreposage extérieur de bois de chauffage, de matériaux de construction, de roulotte, véhicule récréatif, embarcation nautique et remorque, aux conditions suivantes :

- l'entreposage doit se situer dans la cour latérale ou dans la cour arrière, à une distance minimale de 1,5 mètre des lignes du terrain;
- l'entreposage de bois de chauffage est limité à 19 mètres³ apparent de bois; Exemple : 30pieds de long x 6.9pieds de haut x 3.3pieds de large (9.1mx2.1mx1m)
- l'entreposage de matériaux de construction est permis uniquement à des fins de construction et de rénovation durant la période de validité d'un permis de construction et ne doit pas excéder un mois suivant l'expiration d'un permis de construction;
- l'entreposage sur les balcons, vérandas, perrons et galeries donnant sur la cour avant est interdit;
- le sol occupé par l'entreposage est recouvert d'un matériau empêchant le soulèvement de poussière et la formation de boue;
- une seule roulotte, un seul véhicule récréatif, une seule embarcation nautique et une seule remorque sont autorisés par terrain.

Usages prohibés de certaines constructions

L'emploi de wagons de chemin de fer désaffectés, d'autobus désaffectés, d'avions désaffectés, de bateaux désaffectés, remorque fermée ou autre véhicules désaffectés de même nature est prohibé à titre de bâtiment accessoire pour les fins autres que celles pour lesquelles ils ont été destinés.

Il est strictement interdit de transformer ou d'agrandir une roulotte, un véhicule, un abri d'auto temporaire, une remorque ou un conteneur pour en faire un bâtiment ou de les unir à un bâtiment. **Les remorques, conteneurs et roulottes sont prohibés comme bâtiments accessoires.**



Un espace de stationnement, une allée, un accès à un terrain ne peut être utilisé pour le remisage d'un véhicule, d'une remorque ou d'un conteneur.

Vos inspecteurs en bâtiment

Christian Soucy c.soucy@mrcbecancour.qc.ca

Jean-Claude Bédard jc.bedard@mrcbecancour.qc.ca

Téléphone : 819 298-2070

****MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.



SSIRMRCB BULLETIN

PRÉVENTION 2024

Le monoxyde de carbone

DANGEREUX et MÉCONNU

Le monoxyde de carbone, mieux connu sous le nom de CO, est un gaz produit d'une combustion, que ce soit de l'essence, de l'huile, du bois ou celle d'un autre gaz comme le propane. Nous avons donc, presque tous, une source de CO à la maison.

LES PRINCIPALES SOURCES:

- > Les véhicules, tels que voiture, VTT, tracteur à gazon...
- > Les petits moteurs (scie mécanique, débroussailleuse, souffleuse...)
- > Les appareils de chauffage (bois, huile, gaz...)
- > Les appareils de cuisine qui fonctionnent au gaz (réfrigérateur, cuisinière, barbecue...)

LE TUEUR INVISIBLE

INCOLORE, INODORE, SANS SAVEUR ET NON-IRRITANT

Une défectuosité ou une mauvaise utilisation d'un appareil ci-haut mentionné dans un espace clos peut occasionner une intoxication.

LES SYMPTÔMES

QUI ACCOMPAGNENT UNE EXPOSITION AU CO

- > FAIBLES : maux de têtes, nausées ou fatigue.
- > MOYENS : maux de tête, vomissement, étourdissements ou somnolence.
- > FORTS: faiblesse, évanouissement, coma ou la mort....

Pour minimiser au maximum les dangers d'intoxication, l'ajout d'un avertisseur de monoxyde est primordial.

AVERTISSEUR DE CO

L'avertisseur de monoxyde de carbone est un appareil conçu pour mesurer, sur une base continue, la concentration de monoxyde de carbone dans l'air ambiant. Il émet un signal d'alarme avant que ce gaz représente un risque important pour la santé et que les personnes éprouvent des symptômes d'intoxication.

Avant d'installer l'avertisseur de monoxyde de carbone, **il est important de lire les consignes d'installation fournies avec l'appareil.** Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol au besoin (si présence d'une source de monoxyde de carbone).



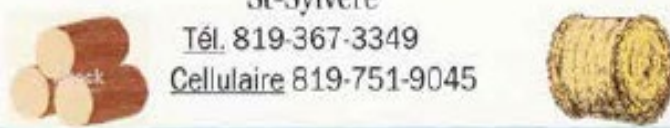
NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!

Je suis toujours présent pour répondre à vos questions, à vos commentaires et à vos suggestions pour améliorer le service de sécurité incendie. N'hésitez pas à communiquer avec moi.



Guy Lemieux
Directeur
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE SEC
ET FOIN EN BALLES RONDES
Ferme Mathis et Fils inc.
480 rang des Cypres
St-Sylvere
Tél. 819-367-3349
Cellulaire 819-751-9045



Salon Beauté ANIMOURS
840, Principale
St - Wenceslas, Qc
G0Z 1J0
Tél: 819-224-4575
Carole Paris, Prop.



Avis de convocation

INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Prenez connaissance des résultats et des réalisations de votre caisse.

Mardi 9 avril 2024 à 19 h 30

Le lien pour assister à l'assemblée sera disponible au www.desjardins.com/caissecodefroy

819 233-2333



L'apiculture c'est notre rayon!!

Le Marché Apicole

Service de location de ruches
Vente de colonie
Vente de matériel apicole
Miel de spécialités
Vente de produits de la ruche

Téléphone (819)285-2301 Télécopie (819)285-2302

lemarcheapicole@hotmail.com

371, 12e rang, St-Sylvere, QC, G0Z 1H0

Pro-vert
extermination
Gestion parasitaire

Tous types d'insectes et d'animaux.
Service professionnel, rapide et sécuritaire.
Service de capture. provertextermination@gmail.com
T. : 819 285-2755 / C. : 819 371-5794

PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE

LAVABLES



PRODUITS ADMISSIBLES:

- COUPES ET CULOTTES MENSTRUELLES
- SERVIETTES HYGIÉNIQUES LAVABLES
- SOUS-VÊTEMENTS ET PROTECTIONS SPÉCIALEMENT CONÇUS POUR L'INCONTINENCE.

FAITE VOTRE DEMANDE EN LIGNE



Offre d'une durée limitée. Certaines conditions s'appliquent.

JUSQU'À
100\$
DE
REMBOURSEMENT



BACBLEU



RIGIDBNY.COM/ACHATECO/



819-294-2999

RIGIDBNY



REER et CELI
**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

819 233-2333
1 877 503-2333

 **Desjardins**
Caisse Godefroy

**Gestion
Joan Marcel**
Processeurs à bois

Tél. : 819 297-2441
Cell. : 819 371-4437

11 480, boul. du Parc-Industriel,
Bécancour (Ste-Gertrude) G9H 3P3
gestionjoanmarcel2@hotmail.com

PILKEMASTER EVO



PROCESSEUR À BOIS



CAROLINE BOUCHER
Courtier immobilier résidentiel
819-460-5655
819-691-0000
CBOUCHER@VIACAPITALE.COM

➡ VENDRE OU ACHETER ET ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ, C'EST CAPITAL.

➡ OBTENIR LE MEILLEUR PRIX POUR VOTRE PROPRIÉTÉ, C'EST CAPITAL.

➡ ÊTRE BIEN PROTÉGÉ, C'EST CAPITAL.

viaPROTECTIONS
hypothécaire domiciliaire propriétaire



Agence immobilière

Demeurant dans votre région à St-Sylvère, pour un service de qualité à proximité !

Sylvie Tanguay Styliste & zoocosmétologue

Sécialiste en traitement de la mue
Tonte et toilettage
Soins de la peau & du pelage

Le TOILETTAGE un sujet important, la ZOOCOSMÉTOLOGIE fait la différence



250, route de l'école
Saint-Sylvère QC
G0Z 1H0

819 380-4819
819 285-2009

INFORMATIONS

SERVICE D'URGENCE 911

Bureau de poste : 819 285-2532
 Responsable : Stéphanie Roux
Heure ouverture :
 Lundi au mercredi : 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h
 Jeudi et vendredi : 9 h à 12 h 30 - 13 h 00 à 17 h

Caisse Desjardins Godefroy : 1 877 503-2333
 819 233-2333

CPE la Petite École : 819 367-2248
 Responsable : Geneviève Demers

École Jean XXIII : 819 224-7739

École Sec. La Découverte: 819 399-2122

CSS de la Riveraine : 819 293-5821

OMH : 819 367-2166
Responsable: Sonia Fréchette

Prêtre : 819 297-2921
 Gilles Lapointe

Fabrique : 819 285-2305
 Gérald Deshaies

SPA Mauricie : 819 376-0806

Sûreté du Québec 819 298-2211

ORGANISMES

Comité des loisirs :

Christine Ulrich 819 546-2021
 loisirsstsylvere@outlook.com

CAB de Saint-Sylvere :

Denise Rivard 819 285-2305

Chevaliers de Colomb :

Gilles Faucher 819 285-2126

Chorale les Rossignols :

Francine Richard 819 285-2841

FADOQ:

Georges Sirois 819 285-2530

Club de Croquet :

Martin St-Louis

Club de motoneige Riv-Bec:

Karol-Anne Smith 418 929-5808

Comité de développement local :

Chantale Beaudoin 819 285-2409

Cursillo :

Rita Hanna 819 367-2240

Quad Centre-du-Québec :

Jean-Noël Rheault 819 285-2293

SERVICE SANTÉ ET COMMUNAUTAIRES

Info Santé : 811

Centre anti-poison du Québec :
 1 800 463-5060

Hôpital du Christ-Roi : 819 293-2071

Hôtel-Dieu d'Arthabaska : 819 357-2030

CHRT (Hôpital Trois-Rivières) : 819 697-3333

Coop de solidarité santé de Ste-Gertrude :
 819 297-2911

SADC de Nicolet-Bécancour : 819 233-3315

Carrefour Jeunesse-Emploi : 819 298-4752

Clinique médicale Princeville : 819 364-2150

Familiprix Daveluyville : 819 367-2022

CLSC Fortierville : 819 287-4442

Point de service de Gentilly : 819 298-2144

Tel-Jeunes : 1 800 263-2266

Ligne AIDE ABUS AÎNÉS : 1 888 489-2287

SOS violence conjugales : 1 800 363-9010

CAB de la MRC Bécancour : 819 288-5533

CLD de la MRC Bécancour : 819 298-2070

CLE de Nicolet-Bécancour : 1 866 523-3711

Mars 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3 Séance conseil 20h	4	5	Bibli	Bibli	8	9
10	11	12	Bibli	Bibli Souper FADOQ	15	16
17	18	19	Bibli	Bibli Mandolyne	22	23
24	25	26	Bibli	Bibli	Vendredi Saint Bureau fermé	30
31 Lundi de Pâques Bureau fermé					29	

2024 Avril

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Lundi de Pâques Bureau fermé	2 Séance conseil 20h	3 Bibli	4 Bibli	5	6
7	8	9	10 Bibli	11 Bibli Souper FADOQ	12	13
14	15	16 Diner communautaire	17 Bibli	18 Bibli	19	20
21	22	23	24 Bibli	25 Bibli	26	27
28	29	30				